

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 201-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.565

Déposée le: 09.09.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Hofer (Bern, UDC)
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)
Schneider (Biel/Bienne, UDC)
Graber (La Neuveville, UDC)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Priorité à la sécurité et à l'intégrité de la population et des policiers et policières

Le Conseil-exécutif s'assure que les policiers et policières puissent exécuter leurs tâches conformément aux exigences légales, sans être restreints par la politique et en étant soutenus par le pouvoir judiciaire. Autrement dit,

1. la police doit sanctionner sévèrement toute violation de l'interdiction de manifester masqué ;
2. la police doit intervenir immédiatement en cas de dommage à la propriété ;
3. les zones de non-droit ne sont pas tolérées ;
4. les actes de violence contre la police doivent être punis des arrêts.

Développement :

Les actes de violence contre les forces de police sont en constante augmentation ; la sécurité de la population peut de moins en moins être garantie. On ne pourra enrayer cette spirale de vio-

lence qu'en veillant à une application stricte de la loi. Des mesures doivent être prises pour que les policiers et policières soient en mesure de faire respecter la loi par leur action lors de leurs interventions.

On ne saurait accepter que la police soit un simple « jouet » de la politique. La stratégie 3D (dialogue, désescalade, intervention) tant vantée n'a – comme on peut l'observer depuis plusieurs années – aucun effet sur les groupes militants. La désescalade est devenue le maître-mot des autorités, l'épine dans le pied de la police et la risée des groupes militants. Autrement dit, les visages masqués et les déprédations sont souvent tolérés et ne sont pas punis. Il est temps que le parlement cantonal s'engage pleinement en faveur de nos policiers et policières, « nos amis et serviteurs ». Leur intégrité corporelle et leur vie ne doivent plus être menacées, et la crédibilité de notre Etat de droit doit être rétablie. Il convient pour cela de donner la priorité à la protection de la population et des biens.

Destinataire

- Grand Conseil